

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 octobre 2013
(convocation du 14 octobre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Octobre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle de 10 h 40 à 12 h 00
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 11 h 20
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Charles à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 13 h 00
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 12 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h 15
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 05
M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 30
M. OLIVIER Michel à M. PENEL Gilles
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. SOLARI Joël
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12 h 45
M. SOUBABERE Pierre à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 13 h 00
M. AMBRY Stéphane à M. TRIJOULET Thierry à partir de 13 h 20
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 12 h 00

M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 12 h 15
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 12 h 30
M. DANJON Frédéric à Mme Laure CURVALE à partir de 12 h 45
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan
M. DUPOUY Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. DUART Patrick à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12 h 10
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GARNIER Jean-Paul à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick
Mme HAYE Isabelle à M. Pierre HURMIC à partir de 12 h 55
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
M. MAURIN Vincent à M. GALAN Jean-Claude
M. MOGA Alain à M. BRUGERE Nicolas
M. PAILLART Vincent à M. VERNEJOUL Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à Mme. PARCELIER Muriel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. BRON Jean-Charles
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique
Mme. WALRYCK Anne à M. GAÜZERE Jean-Marc

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bordeaux - Réalisation de deux postes d'accueil de paquebots fluviaux -
Participation de la Communauté urbaine de Bordeaux - Subvention
d'équipement - Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par courrier en date du 22 mai 2013, la ville de Bordeaux a informé La Cub de son projet de réalisation de postes d'accueil au niveau des quais des Chartrons, afin d'améliorer et d'optimiser les conditions de navigation et de stationnement des paquebots.

La mise en œuvre du projet d'aménagement de ces postes destinés à recevoir de nouveaux paquebots fluviaux, vise à développer le tourisme fluvial, les croisières maritimes et fluviales, les escales de plaisance et à répondre au besoin d'accueil.

Cette demande s'inscrit dans une volonté de développer et valoriser l'activité fluviale, favorisant la réappropriation du fleuve, élément central du développement de l'agglomération bordelaise et contribuant à donner une nouvelle image à la ville.

De tels équipements favorisent l'attractivité du fleuve, son accessibilité et mettent en valeur les berges. Ils s'inscrivent dans la continuité du « Plan Garonne », objet de la délibération du 19 septembre 2003 dont l'objectif n°1 s'intitule « Etre en relation directe ou fonctionnelle avec le fleuve (ports de plaisance, haltes nautiques, pontons, maisons du fleuve, transports fluviaux...) ».

Réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Bordeaux, ces postes d'accueil joueront un rôle d'équipement d'agglomération permettant d'optimiser le stationnement des paquebots sur les quais et l'accès des passagers.

Principalement dédié à l'arrivée de nouveaux paquebots fluviaux en 2013 et 2014, cet équipement pourra, le cas échéant, être également utilisé par des grands yachts ou des grands voiliers. Il permettra un accueil optimum et fonctionnel des bateaux de tourisme tout en augmentant la capacité de stationnement. Ces projets auront un impact touristique et économique potentiellement fort.

Conformément aux modalités habituelles de soutien financier de La Cub, il s'avère possible d'apporter une aide sous la forme d'une subvention d'équipement au titre de l'article 5215-26 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose qu' « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté urbaine et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Ainsi, la participation de La Cub pourra s'effectuer, conformément à la délibération n°2003/0698 du Conseil de Communauté du 19 septembre 2003, sous la forme d'un fonds de concours.

La ville de Bordeaux a sollicité notre établissement public à hauteur de 20 % du montant HT des travaux. L'estimation des travaux s'élevant à 854 764 € HT, la participation communautaire, qui est plafonnée à 76 225 € par équipement, pourrait s'établir à 152 450 € (76 225 € par poste d'accueil) soit 17,84 % des dépenses.

Elle ne pourra être réévaluée à la hausse ; elle sera, par contre, ajustée au prorata au cas où la dépense définitive serait inférieure au prévisionnel.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

Budget prévisionnel et plan de financement de l'opération				
Dépenses	Montant (€)	Financeurs	%	Montant (€)
Etudes	18 999,00	Conseil Régional d'Aquitaine	25,00	213 691,00
Maîtrise d'œuvre	31 865,00	Communauté urbaine de Bordeaux	17,84	152 450,00
Travaux	803 900,00	Conseil Général de la Gironde	10,53	90 000,00
		Ville de Bordeaux	46,64	398 623,00
	854 764,00		100,00	854 764,00

Cette demande de subvention d'équipement s'inscrit dans le cadre de la fiche action n° 33 du contrat de co-développement conclu entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la ville de Bordeaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2003/0698 du 19 septembre 2003 validant les principes et objectifs du Plan Garonne,

VU la délibération n° 2009/0444 du 10 juillet 2009 validant les principes et objectifs des contrats de co-développement

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la volonté de La Cub de soutenir les travaux entrepris par les communes dans le cadre du Plan Garonne,

DECIDE

Article 1 : Un fonds de concours de 152 450,00 € est attribué à ville de Bordeaux, au titre de la participation au financement de l'aménagement de deux postes d'accueil au niveau du quai des Chartrons à Bordeaux.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, fixant les modalités de participation communautaire.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2013 : chapitre 204, article 2041412, fonction 8330, programme HE00, CRB UD00.

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 octobre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 NOVEMBRE 2013

PUBLIÉ LE : 13 NOVEMBRE 2013

M. PATRICK PUJOL